



**Délibération n°CA-2026-32
Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 07 septembre 2026
Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 2

Résultats du vote :

Suffrages obtenus par la liste : **20**
Bulletins blancs : **1**
Abstentions : **0**

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	Edwige EME
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD		X	Jean-claude GAY
Mme Patricia FASSENET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT	X	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		X
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR	X	
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY		
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°CA-2026-31 du 02 juillet 2026 relative aux modalités de dépôt des listes de candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 7 octobre 2026.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

À titre liminaire, il convient de rappeler que, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et suivants, et D. 1411-3 et suivants, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est instituée au sein du SDIS.

L'article L. 1411-5 II du CGCT précise que la CAO est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou de son représentant, à savoir la Présidente du conseil d'administration du SDIS ;
- de **5 membres titulaires et 5 membres suppléants**, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, impérativement parmi les membres titulaires du CASDIS.

Lors de sa séance du 2 juillet 2026, le conseil d'administration a fixé les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, organisée le 7 octobre 2026.

Dans ce cadre, les membres titulaires du CASDIS se sont concertés afin d'établir une liste de consensus composée de 5 candidats titulaires et de 5 candidats suppléants. Chacun des élus concernés a été invité à formaliser individuellement sa candidature et à la transmettre au secrétariat de direction du SDIS par voie postale uniquement, avant le 1er septembre 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

L'ensemble des déclarations individuelles de candidature des élus composant la liste arrêtée a été réceptionné dans les formes et délais prévus.

Aucune autre candidature n'a été reçue.

La liste soumise au vote est ainsi définitivement constituée comme suit :

Composition
<i>Président</i>
Edwige EME
<i>Titulaires</i>
Jacques DESHAYES
Pierrette DEMESY
Hicham NAJI
Christelle RIGOLOT
Jean-Marie BERTIN
<i>Suppléants</i>
Patricia FASSET
Jérôme LALLEMAND
Thomas OUDOT
Bernard PIQUARD
Jean-Claude GAY

Conformément aux modalités arrêtées par le conseil d'administration le 2 juillet 2026, le matériel de vote a été adressé par voie postale aux seuls membres titulaires du CASDIS le 11 septembre 2026.

Lors de la séance du 7 octobre 2026, il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les opérations de vote et de dépouillement ont donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : **21**
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : **21**
- Bulletins blancs : **1**
- Bulletins nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **20**
- Suffrages obtenus par la liste : **20**

La liste présentée a ainsi recueilli la totalité des suffrages exprimés.

Décision

Au vu des résultats du scrutin, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône prend acte de l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, conformément au procès-verbal des opérations électorales du 7 octobre 2026.

Sont proclamés élus :

Composition
Président
Edwige EME
Titulaires
Jacques DESHAYES
Pierrette DEMESY
Hicham NAJI
Christelle RIGOLOT
Jean-Marie BERTIN
Suppléants
Patricia FASSENET
Jérôme LALLEMAND
Thomas OUDOT
Bernard PIQUARD
Jean-Claude GAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20261013-CA-2026-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2026

Publication : 14/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La présidente du conseil d'administration,

Edwige EME